

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **110 (1984)**

Heft 7

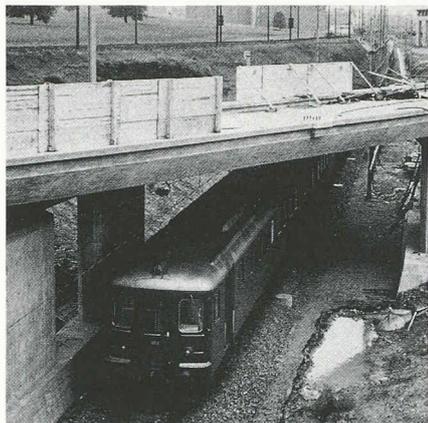
PDF erstellt am: **25.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



- plan de roulement (de la voie), PDR : niveau de référence pour les cotes de hauteur des gabarits ;
- entraxe : distance horizontale entre les axes de deux voies contiguës ;
- entrevoie : zone libre entre deux voies contiguës (p. ex. piste d'entrevoie) ;
- distance de sécurité électrique : distance conventionnelle par rapport à un organe sous haute tension, permettant d'éviter le déclenchement d'un arc électrique dans les conditions les plus défavorables ; elle dépend du voltage.

**Conclusions**

On ne peut que saluer la parution de la nouvelle Ordonnance sur les chemins de fer (OCF) qui regroupe plusieurs documents épars, et dont les dispositions d'exécution étaient attendues avec impatience par de nombreux intéressés, entre autres ceux qui sont concernés par des problèmes de gabarits ferroviaires<sup>1</sup>. Pour les voies industrielles privées, les CFF ont déjà édicté en avril 1983 un profil d'espace libre simplifié, avec des commentaires (Instructions CFF n° Tb 72-0201, traduction française en cours).

<sup>1</sup> L'ordonnance s'obtient à l'administration fédérale des imprimés, et les DE à l'OFT, tous deux à Berne.

VOIE NORMALE  
PROFILS D'ESPACE LIBRE I & II

Valable pour :	R ≥ 250 m
	R <sub>v</sub> ≥ 5000 m
Courant alternatif 15 kV	Δd ≤ 150 mm
	Δh = ±30 mm

Profil d'espace libre I pour installations existantes

Profil d'espace libre II pour nouvelles installations (y compris nouveaux éléments ajoutés)

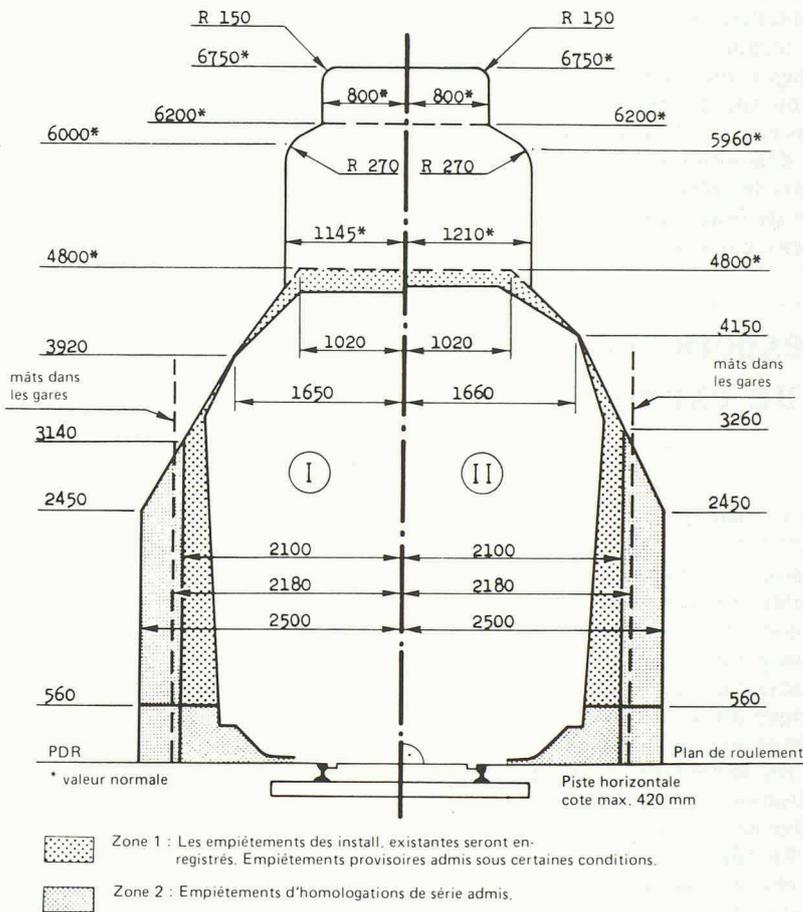


Fig. 3. — Profils d'espace libre I + II (voie normale).

Adresse de l'auteur :  
André Hoffer Florimont 9  
Ingénieur dipl. EPFL 1006 Lausanne

**Nécrologie**

**Roland Hofer, ingénieur SIA, 1932-1984**



Dans notre numéro 24/1983, à la page B 124, nous vous avons relaté la cérémonie de remise du titre de membre d'honneur de la SVIA à Roland Hofer, au cours

d'une soirée mémorable au Château d'Oron. Or, nous venons d'avoir la tristesse d'apprendre son décès, survenu le 9 mars 1984, à l'issue d'une longue et terrible maladie. Roland Hofer se savait atteint de ce mal incurable ; il voulait cependant continuer à vivre en homme debout, jusqu'à la limite de ses forces, désireux de faire bénéficier ses clients et ses confrères des dernières étincelles de ce savoir dont il était si généreux, conscient que chaque effort qu'il fournissait le rapprochait du terme inéluctable. Récemment, nous avons parlé de la patinoire de Malley, à laquelle il se vouait sans compter, en compagnie de son vieux copain de toujours, l'architecte Guido Cocchi. Les paroles improvisées prononcées par lui à l'occasion de la remise de sa distinction à Oron

prennent dès lors valeur de testament spirituel : puisse-t-il être compris par ceux auxquels il s'adressait. Nous tenons à assurer ses proches, son épouse Geneviève, ses enfants Thérèse et Vincent, du sentiment de profonde tristesse

qui nous habite, eux qui ont su se montrer si attentionnés et qui ont tout fait pour rendre cette horrible fin la plus douce possible. Adieu, Roland. Ton souvenir n'est pas près de s'effacer de nos mémoires. François Neyroud, architecte SIA

**Bibliographie**

**Prévention des incendies**

L'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud signale que la directive pour les prescriptions sur la police du feu concernant les « installations de chauffage » a fait l'objet d'une révision, valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 1983. Cette directive importante s'applique à tous les équipements desti-

nés à produire de la chaleur domestique et industrielle et vise les appareils de production calorifique, les dispositifs de transport, de distribution, de commande et de sécurité de même que les dispositifs d'évacuation des gaz de combustion. Elle peut être obtenue auprès de l'Association des Etablissements cantonaux d'assurance contre l'incendie, rue Fédérale 20, 3011 Berne.